

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 14 octobre 2011

Convocation du 9 octobre 2011.

Secrétaire de séance : Danielle POIRSON

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès verbal du Conseil municipal du 8 juillet 2011.

Ordre du jour :

Travaux

Finances

Questions diverses.

TRAVAUX

❖ **TRAVAUX DE VOIRIE**

Francis MOUEZY rappelle au Conseil les difficultés rencontrées avant d'aboutir aux réfections des rues de la Forêt et de Rézy et les coûts engendrés :

Rue de la forêt

- | | | |
|--|---------|-------------|
| • 1 ^{er} tronçon en 2008, compris chicanes et trottoirs | 180 ml | 71 435 € HT |
| • 2 ^{ème} tronçon en 2010, compris chicanes | 265 ml | 44 662 € HT |
| • 3 ^{ème} tronçon qui vient d'être réalisé | 1000 ml | 77 795 € HT |
| • Le carrefour avec la RD20 en septembre dernier | | 8 359 € HT |

Le dernier tronçon d'une longueur de 225 ml sera réalisé après la fin des constructions rue de Bréhal.

Rue de Rézy

Le 1^{er} tronçon vient d'être réalisé sur une longueur de 300 ml, pour un coût de 28 609 € HT.

Soit pour le moment un investissement de 230 860 HT.

L'entreprise WIAME terminera ces travaux par un rebouchage ponctuel des nids de poules.

Les travaux dans les rues de Paris et Fort à Faire seront réalisés après la réhabilitation des systèmes d'assainissement de la rue de Fort à Faire.

❖ **TROTTOIRS**

L'aménagement des trottoirs de la rue du Grand Morin est en cours.

Il devrait permettre à terme une circulation des piétons « à pied sec » tout en réglementant le stationnement des véhicules.

Une première section d'une longueur de 70 m, à l'entrée du village a été aménagée.

Deux autres sections, de 40 m et 110 m, devant l'école et après le parking du centre du village, sécurisent les piétons.

Ces trois sections ont coûté 20 460 € HT.

Une quatrième section va être aménagée **en face de la cour du Parlement.**

Madame le Maire invite les riverains à **UNE REUNION DE CONCERTATION le mercredi 23 novembre à 19h30 dans la cantine afin que chacun puisse s'exprimer.**

❖ **ENTRETIEN DES TROTTOIRS**

Considérant que la charge de travail de l'Adjoint technique va croissante, Madame POIRSON propose au Conseil d'avoir recours au service d'une entreprise d'entretien des espaces verts pour la rue du Grand Morin. Une demande de devis a été faite auprès plusieurs entreprises.

❖ SALLE MUNICIPALE

Bernard TALMON et Francis MOUEZY commentent l'avancement des travaux qui ont été momentanément interrompus en raison d'un vol important sur le chantier.

Madame POIRSON remercie toutes les entreprises qui ont contribué à reprendre les travaux rapidement et Francis MOUEZY qui a rétabli le système d'alarme.

❖ LOCAUX COMMUNAUX

Danielle POIRSON rappelle au Conseil la délibération acceptant les travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie et le marché public lancé le 29/06/2011.

Il convient maintenant d'accepter les devis et de demander une aide financière.

Les travaux sont estimés à 125 416 € HT.

Monsieur Christian JACOB, peut aider la Commune au titre de la Réserve parlementaire.

Le Conseil à l'unanimité accepte les travaux et sollicite l'aide financière de Monsieur Christian JACOB.

❖ TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Francis MOUEZY rappelle la délibération autorisant le Maire à signer le marché de travaux de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif en domaine privé avec l'entreprise GIRARD MAITR'O qui présentait l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères du Règlement de Consultation.

Les devis, établis par l'Entreprise, se montent à 279 373,50 € TTC pour 20 réhabilitations.

Les pré-conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée seront remises aux intéressés lors d'une réunion publique dès que les financeurs auront présenté les dossiers dans leurs commissions respectives.

Par ailleurs Madame POIRSON indique le montant des frais annexes (27 038€) qui se rattachent à ces travaux et qui sont à la charge de la Commune.

Il convient donc de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil général de Seine-et-Marne pour les travaux et les dépenses annexes.

❖ CONTRAT RURAL

Madame le Maire indique que le projet d'aménagement du centre du village se concrétise.

La réunion avec les financeurs et Madame l'Architecte des Bâtiments de France a été constructive.

Le projet porte sur la restauration de l'église, l'aménagement du centre du village et l'aménagement des abords de la mairie.

Il convient maintenant de préciser les coûts estimatifs et solliciter les aides financières.

Le montant total des travaux s'élève à 300 000 € HT.

Le Conseil régional est sollicité à hauteur de 45% du montant des travaux et le Conseil général apporte une aide de 35%, laissant 20 % à la charge de la commune.

FINANCES

❖ TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

Madame ALBEROLA informe le Conseil que, dans le cadre d'une simplification des outils de financement public, la Taxe Locale d'Équipement, ainsi que d'autres taxes et participations recouvrées lors de la construction ou l'extension d'un bâtiment, seront remplacées le 1^{er} mars 2012 par la Taxe d'Aménagement.

Le conseil à l'unanimité décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la Taxe d'Aménagement au taux de 5% à partir du 1^{er} mars 2012.

❖ INDEMNITE DE CONSEIL allouée aux Comptables du Trésor

Le Conseil municipal à l'unanimité moins une abstention (Marlyn GRANDGURY) décide d'allouer à Monsieur Régis POIRIER l'indemnité de conseil et l'indemnité de budget telle qu'elles ressortent des dispositions de l'arrêté du 16 décembre 1983, à taux plein, à compter de l'année 2011.

❖ ACCEPTATION DE CREDIT

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité deux chèques de GROUPAMA en remboursement d'honoraires d'avocat et d'un sinistre et le produit de la vente d'une baie vitrée de l'ancienne salle municipale.

QUESTIONS DIVERSES

❖ ENQUETE PUBLIQUE

Sylvie ALBEROLA, Adjoint à l'Urbanisme, présente au Conseil l'offre d'achat d'une partie du chemin rural, dit de la Garenne, faite par Monsieur JULLIEN à la Commune.

Le Conseil décide à l'unanimité de lancer une procédure adéquate.

❖ RN 36

Une motion est envoyée à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France concernant l'aménagement de la RN36.

❖ PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Bernard TALMON définit le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

C'est un plan communal obligatoire d'urgence préparant préventivement les acteurs à la gestion de risques naturels, risques sanitaires ou risques technologiques.

Le Conseil l'accepte à l'unanimité.

Danielle POIRSON remercie Bernard TALMON pour son implication dans ce dossier.

❖ NOEL

L'enveloppe des primes de fin d'année versées aux 3 agents titulaires de la Commune s'élève à 2 437.65 €

Les colis des anciens et les cadeaux de Noël des enfants sont identiques aux années précédentes.

Madame POIRSON informe le Conseil que le Père Noël passera **samedi 10 décembre**.

Comme chaque année, un petit spectacle sera présenté par la Troupe des LOULOUFOQUES.

Les enfants sont invités à venir s'inscrire avant le 5 novembre, à la mairie, s'ils veulent participer au spectacle.

❖ INFORMATIONS

• **COMMÉMORATIONS du 11 novembre**

La cérémonie aura lieu à 10h00 à DAMMARTIN et sera suivie par celle de TIGEAUX à 10h15.

Les commémorations se termineront par un moment de convivialité à la mairie de Tigeaux.

• **FEUX**

Par arrêté préfectoral les feux ne sont pas interdits du 1^{er} octobre au 31 mars.

Alain LEGRAND rappelle toutefois que les feux sont interdits le dimanche et les jours fériés.

Par ailleurs, il demande aux Tigéens de veiller à la direction de la fumée afin de ne pas déranger le voisinage et tout particulièrement le samedi.

• **LES ENCOMBRANTS**

Le prochain ramassage des extra-ménagers aura lieu le lundi 14 novembre.

• **COMPTES RENDUS DE CONSEILS**

A la demande de plusieurs Tigéens les comptes-rendus de Conseils municipaux seront moins denses que ceux qui étaient distribués auparavant.

❖ ETAT CIVIL

Michel CART, nous a quittés le 4 octobre dernier. Le Conseil municipal présente ses condoléances émues à son épouse et à tous les membres de sa famille.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15.

La collecte des encombrants

■ Sont collectés

L'Électroménager : Ustensiles ou appareils ménagers et petit électroménager au rebut (frigos, four, fers à repasser, cafetières...)

L'Ameublement : Meubles, literies, ...

Loisirs et divers : vélo, landaus, jouets, ...

Vieilles ferrailles.

■ Sont exclus

Les gravats et déblais provenant de travaux particuliers et publics,

Les vitres et glaces,

Les appareils sanitaires (lavabo, baignoire, WC),

Les déchets verts,

Les Déchets Ménagers Spéciaux ou DMS (peintures, solvants, batterie...),

Les anciennes clôtures (grillage, ...),

Les carrosseries voitures, batteries auto, huile de vidange,

Les déchets présentant, par leur nature, un danger pour l'environnement ou pour la santé du personnel de collecte, les déchets pour lesquels il est fait obligation de recourir à des modes de collectes ou de traitements spécifiques : produits toxiques, chimiques, biologiques, huiles de vidange, peintures, ... produits contenant de l'amiante.

Les déchets d'origine agricole.

Les objets qui, par leur dimension (supérieure à 2m) ou leur poids (supérieur à 25kg), ne pourraient être chargés dans le véhicule de collecte par deux hommes, sans effort excessif,